



Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Rapport social : une certaine pauvreté !

L'éditorialiste du journal régional a présenté le rapport social comme étant « indigeste ». Nous n'avons pas ressenti cette indisposition puisque nous sommes restés ... sur notre faim.

Neuf ans de gestation pour accoucher d'une souris. De quoi s'interroger sur la réelle volonté du Gouvernement de lutter contre ce fléau qu'est la pauvreté.

Le rapport présenté le 15 février suscite un grand nombre de questions, car il faut des compléments, des précisions, des explications, voire même des réponses complètes concernant plusieurs éléments contenus dans ce rapport peu convaincant.

Nous développons ci-après une forme de question écrite à tiroirs en prenant le rapport à la suite, sans être exhaustifs sur les questions que nous nous posons et que nous soumettons au Gouvernement.

Nous commençons par la note envoyée aux députés et qui accompagnait le rapport social. On peut y lire en première page que « *le Gouvernement a souhaité se focaliser sur un panel plutôt restreint d'indicateurs, lesquels doivent dans la mesure du possible permettre la comparaison intercantonale ou se situer par rapport à une moyenne suisse* ». On justifiait ainsi la durée nécessaire pour l'élaboration de ce rapport. Mais voici qu'en page deux il est précisé que « *la comparaison intercantonale des données issues des registres propres à chaque canton n'est pas possible ou pas pertinente* ».

Question 1 : À la lecture de cette contradiction doit-on comprendre que l'on a passé 9 ans à choisir des critères permettant de comparer ce qui ne pouvait l'être ?

En page 3 du rapport, on insiste sur l'idée que « *la pauvreté est un phénomène complexe, multidimensionnel, multifactoriel qu'il n'est pas aisé d'opérationnaliser et de décomposer* ». Tout cela pour justifier qu'il est très compliqué de définir ce qu'est la pauvreté, et justifier que l'on ne fasse rien contre quelque chose que l'on ne peut identifier.

Question 2 : La définition de la pauvreté sera-t-elle un objectif du groupe de travail annoncé pour poursuivre ce qui est présenté comme un acte 0 de la réflexion jurassienne en la matière ?

En pages 8 et 9, un inventaire d'indicateurs susceptibles de définir le niveau réel de la pauvreté d'une population. Ce qui frappe, c'est que même pour des amateurs, des profanes en la matière comme nous le sommes, des indicateurs comme, toujours sans être exhaustifs, *le taux de privation matérielle, le taux de sous-emploi, le renoncement aux soins, la maîtrise des compétences de base pour les adultes, l'impossibilité de faire face à une dépense inattendue*, sont purement et simplement ignorés sous prétexte que les données sont indisponibles à l'échelon du Jura.

Question 3 : Les indicateurs ci-dessus étant clairement fondamentaux pour déterminer à quoi ressemble la pauvreté dans notre canton, est-il prévu que la recherche de données pour ces éléments soit un objectif de l'État dans un avenir proche ?

En page 11, on présente le quotient P80/P20. Au-delà du fait qu'il est insuffisamment expliqué, on comprend que l'intérêt est de faire savoir que les salaires sont assez égaux dans le Jura puisque l'amplitude entre le plus bas dans le calcul du quotient et le plus élevé est de x2,5.

Question 4 : Doit-on comprendre par cet indicateur que le Gouvernement estime que les pauvres dans notre canton ne doivent pas trop se plaindre puisque les autres Jurassiens ne sont pas si riches que ça ?

En page 13, on présente l'indicateur de pauvreté. Le Jura se porte de plus en plus mal en comparaison intercantonale, selon les données fédérales connues. Cependant, une remarque surprend dans « l'explication » de cet indicateur : « *une analyse fine des données fiscales permettrait de déterminer précisément le nombre de personnes disposant d'un revenu disponible inférieur à un seuil de pauvreté (à déterminer)* ».

Question 5 : Comment se fait-il qu'en 9 ans, il n'ait pas été possible de demander à l'administration fiscale d'apporter des données précises et utiles en la matière ?

Question 6 : L'insistance que l'on retrouve ici sur la difficulté et l'impossibilité de déterminer ce qu'est la pauvreté, de définir les seuils au-delà desquels la pauvreté se développe, sera-t-elle abandonnée par le groupe de travail ou au contraire entretenue pour justifier l'inaction de l'État dans la lutte contre ce fléau ?

En page 17, on se félicite du prix moyen du logement dans le Jura qui se situe à 905 francs en 2016, 417 francs inférieurs à la moyenne suisse. On fait moins de bruit en page 23 où apparaît le niveau de rémunération qui précise que le salaire médian, en 2014, était de 5'365 francs, de 824 francs inférieur à celui valable en Suisse. En croisant ces informations, une question s'impose :

Question 7 : Contrairement à l'idée reçue précisant que le salaire disponible dans le Jura est plutôt plus élevé qu'ailleurs, on doit bien constater qu'en fait le salaire moyen mensuel disponible des Jurassiens est en chiffres réels environ 400 francs inférieur à celui valable pour l'ensemble de la Suisse. Le Gouvernement conteste-t-il cette appréciation ?

Enfin, on trouve des indicateurs étranges en page 37 : taux d'infraction de violence ; sentiment d'insécurité (sans données disponibles) ; taux de retraits de droit de garde. Ces indicateurs sont peu développés quant au choix de les intégrer dans un rapport sur la pauvreté.

Question 8 : Doit-on redouter que le Gouvernement établisse des liens étroits et automatiques entre la pauvreté et la délinquance ? Entre la pauvreté, la délinquance, et un déficit d'éducation ?

Dans sa conclusion du rapport, le Gouvernement reconnaît, et c'est à saluer, que le document ne satisfait pas aux objectifs de la motion. En particulier, l'établissement d'un programme d'actions contre ce fléau est inexistant. Il est promis pour la prochaine législature après que le rapport ait été revu et présente des données exploitables.

Question 9 : Bien que les promesses n'engagent que ceux qui les croient, le Gouvernement peut-il nous indiquer si le programme d'actions souhaité sera connu plutôt vers 2021 ou en dernier recours vers 2025 ?

Delémont, le 27 février 2019

Groupe Verts et CS-POP
Rémy Meury

